



BULLETIN D'INSCRIPTION

7^{ème} Troc et Puces de l'US Plouay Tennis de Table Dimanche 8 Novembre 2026

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postale : Ville :

Né (e) le : / / à :

Tél. : E-mail :

=>Professionnel – N° RC :

=>Particulier – N° pièce d'identité / passeport :

(joindre impérativement une photocopie de la carte d'identité / passeport)

Délivré le : / / à :

Nombre de table (1m20/table) : x 5€ =€

Emplacement libre (1m20) - portants et/ou tables sont amenés par l'exposant : x 3€ =€

Joindre un chèque du montant à l'ordre de : US Plouay Tennis de Table (possibilité par virement).

L'inscription est considérée validée uniquement à la réception du règlement.

Types de marchandises, demande particulière :

.....

.....

.....

Accueil des exposants : 7h00. Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 17h00.

Je déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L.310-2 du Code du Commerce) et ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art. R321-9 du Code Pénal).

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur dans son intégralité.

Celui-ci est disponible sur simple demande e-mail usplouaytt56@gmail.com.

Fait à :

Signature

Le :

Informations et réservations : 06.71.25.70.54 (Magali, appels après 14h00 SVP)

Bulletin d'inscription à retourner :

US PLOUAY TT chez M. Joseph GICQUEL - 18 rue des fauvettes 56240 PLOUAY / usplouaytt56@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

7ème **Troc et Puces de l'US Plouay Tennis de Table**

Dimanche 8 Novembre 2026 - 9h / 17h

Numéro de contrat : en cours

Art. 1 : Le troc et puces est destiné à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter contacts et transactions entre collectionneurs.

Art. 2 : Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.

Art. 3 : Les enseignes à caractère politique, syndicale, religieux sont interdits sur les emplacements.

Art. 4 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage, qui ne correspond pas à l'esprit et au style de cette dernière.

Art. 5 : Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, de vol ou autre préjudices. Aucun remboursement de l'association ne sera fait.

Art. 6 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

Art. 7 : Réservations et règlements devront être effectués avant le **31 Octobre 2026**.

Art. 8 : Le nombre d'emplacements, tables et portants, est limité à 130 en salle.

Art. 9 : Les exposants seront reçus à partir de 7h00.

Art. 10 : Tout exposant arrivant en retard pourra se voir refuser son emplacement après 8h30, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation, et ceci sans remboursement de la part de l'association organisatrice.

Art. 11 : Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.

Art. 12 : Les emplacements sont réservés dans l'ordre d'arrivée des réservations, il ne sera dérogé à cette disposition que pour des problèmes de santé ou de handicap justifiés par un certificat joint à la réservation.

Art. 13 : **Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9h00, et à ne pas remballer avant 17h00.**

PLOUAY

DIMANCHE 8 Novembre 2026

SALLE DES FÊTES BECHEREL
Rue de Bécherel

TROC & PUCES n°7

Inscription : 5€ par table

Entrée : 1€, gratuit -12ans

Informations et réservations : 06.71.25.70.54 (Magali, appels après 14h)
usplouaytt56@gmail.com

Organisation :

US PLOUAY tennis de table



Numéro de contrat : en cours

Imprimé par nos soins